

Arrêté n° 2024-2159/GNC du 6 novembre 2024
fixant la composition nominative des membres de la commission consultative de la certification professionnelle

Historique :

Créé par :	Arrêté n° 2024-2159/GNC du 6 novembre 2024 fixant la composition nominative des membres de la commission consultative de la certification professionnelle	JONC du 14 novembre 2024 Page 19269
Modifié par :	Arrêté n° AG-2025-DTEFP-0026 du 26 novembre 2025 portant modification de l'arrêté n° 2024-2159/GNC du 6 novembre 2024 fixant la composition nominative des membres de la commission consultative de la certification professionnelle	JONC du 28 novembre 2025 Page 25796
Modifié par :	Arrêté n° AG-2026-DTEFP-0430 du 10 juin 2026 portant modification de l'arrêté n° 2024-2159/GNC du 6 novembre 2024 fixant la composition nominative des membres de la commission consultative de la certification professionnelle	JONC du 12 juin 2026 Page 14306

Article 1^{er}

Modifié par l'arrêté n° AG-2025-DTEFP-0026 du 26 novembre 2025 –Art. 1^{er}

Conformément à l'article 22 de la délibération modifiée n° 119 du 21 avril 2016 *relative aux certifications professionnelles délivrées en Nouvelle-Calédonie*, sont désignés comme membres de la commission consultative de la certification professionnelle au titre des organisations syndicales représentatives des employeurs et des salariés :

Représentants des employeurs :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
	Lydia GRACIA	Johanne GOGNETTI
MEDEF-NC	Audrey CADO Laurent CASSIER	Rozenn MOTTAIS Stéphane HORNUNG
CPME-NC	Catherine BENOIST Catherine POEDI	Marie-Laurent LE PANSE Hermann TAALO
U2P-NC	Jean-Louis LAVAL Patrick NICOL	Frédérique DAVANT non désigné

Représentants des salariés :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
COGETRA	Tony DUPRE	Éric BABICI

CSTC/FONC	Jérôme LE PECHOUX	Jean VIEUX FORT
CSTNC	Albert QALA	Emmanuelle NISHIKUMA-MARAD' HOUR
LA FEDE	Rodérick TAALO	Lionel WORETH
USOENC	Judicaël ESCHENBRENNER	Françisco SIONE
USTKE	Jacques WABETE	Dick WHAMEREUNGO
UT/CFE/CGC	Christophe COULSON	Fabienne KADOOKA

Article 2

L'arrêté modifié n° 2019-867/GNC du 9 avril 2019 fixant la composition nominative des membres de la commission consultative de la certification professionnelle est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.